



**MARIE-CLAUDE
VARAILLAS**

SENATRICE
DE
LA DORDOGNE

*VICE-PRESIDENTE
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE*

*MEMBRE DE LA DELEGATION AU
DROIT DES FEMMES*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Mme Marie-Claude Varaillas attire l'attention de Madame la Première ministre sur la revalorisation salariale des filières socio-éducative et médico-sociale.

Suite aux annonces du 18 février dernier par le Premier Ministre Jean Castex et à la présentation le 8 avril dernier de leur mise en œuvre faite durant la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social, un large pan des professionnels de la filière socio-éducative reste écarté de la revalorisation salariale de 183 euros nets contenue dans le Ségur de la Santé.

Ce secteur d'activité s'est pourtant particulièrement mobilisé durant la pandémie pour garantir la continuité de service et le bon fonctionnement des établissements. Néanmoins de nombreux métiers ne sont pas concernés par cette revalorisation: agent d'accueil, assistantes, comptables, ressources humaines...alors que tous se sont mobilisés durant la période de pandémie pour permettre aux établissements d'assurer la continuité du service. De la même façon, le secteur médico-social n'est pas totalement éligible aux revalorisations salariales et des « trous dans la raquette » demeurent, alors même que le manque de personnel met de nombreux établissements et services médicosociaux (ESMS) en tension durant la période estivale, créant l'incompréhension et un sentiment de déclassement d'une partie du personnel.

Ainsi les Unions départementales des associations familiales de Nouvelle-Aquitaine alertent sur la non-prise en compte des animateurs des Groupes d'Entraide Mutuelle qui accompagnent au quotidien les personnes en situation de handicap et qui sont financés par l'ARS, celle des délégués exerçant des Mesures d'accompagnement social personnalisé financées par le Conseil Départemental mais également celle des psychologues et éducateurs de jeunes enfants accompagnant les familles en crise au sein d'Espaces Rencontre agréés par l'Etat.

Alors que les UDAF sont des associations pluridisciplinaires qui oeuvrent et participent à la mise en œuvre des politiques publiques pour les personnes qui en ont besoin, ces inégalités au sein d'une même association sont de nature à en dégrader le fonctionnement.

Elle lui demande donc quels moyens le Gouvernement entend-il mettre en œuvre pour revaloriser l'ensemble des salariés de la convention 66.